

Banque Thaler SA

Publication selon le Pilier 3 de Bâle III

Données au 31.12.2020

Introduction

Ce document vise à fournir les données requises par la circulaire FINMA 2016/1 en matière de publication. En application du chiffre marginal 15 de cette circulaire, la banque a opté pour une publication annuelle "partielle".

Table des matières

KM1 – Chiffres clés	2
OV1 - Aperçu des positions pondérées par le risque	3
LIQA - Liquidité et gestion du risque de liquidité	3
CR3 - Risque de crédit - aperçu des techniques d'atténuation du risque	4
CR5 - Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard.....	5
CCR3 - Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard	5
CCR5 - Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie.....	5
IRRBA - Risque de taux d'intérêt : objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la banque.....	6
IRRBA1 - Risque de taux : Informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux.....	7
IRRBB1 - Risque de taux : Informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt	8
ORA - Risques opérationnels : indications générales.....	8

KM1 – Chiffres clés

Fonds propres pris en compte (KCHF)	2 020	2 019
Fonds propres de base durs (CET1)	51 885	74 775
Fonds propres de base (T1)	51 885	74 775
Fonds propres totaux	51 885	74 775
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (KCHF)		
RWA	162 905	174 961
Exigences minimales de fonds propres (KCHF)	13 032	13 997
Ratios de fonds propres basés sur les risques (% der RWA)		
Ratio CET1 (%)	31,9%	42,7%
Ratio de fonds propres de base (%)	31,9%	42,7%
Ratio des fonds propres globaux (%)	31,9%	42,7%
Exigences en volants en CET1 (% des RWA)		
Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (%)	2,5%	2,5%
Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	-	-
Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,5%	2,5%
CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales) (%)	23,9%	34,7%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (% des RWA)		
Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFr (%)	2,5%	2,5%
Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFr) (%)	0,0%	0,0%
Ratio-cible en CET1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	7,0%	7,0%
Ratio-cible en T1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	8,5%	8,5%
Ratio-cible global de fonds propres (%) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	10,5%	10,5%
Ratio de levier		
Engagement global (KCHF)	340 039	492 008
Ratio de levier (%)	15,3%	15,2%
Ratio de liquidités (LCR)		
Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (KCHF)	123 654	120 006
Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (KCHF)	58 295	67 598
Ratio de liquidités LCR (%)	212,1%	177,5%

OV1 - Aperçu des positions pondérées par le risque

		2020	2019	2020
	Approches	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
Risque de crédit	AS	94 227	108 919	7 538
Risque de contrepartie	ASS-CCR simplifiée	5 300	6 421	424
Risque de variation de valeur des dérivés	CVA	2 894	2 777	232
Risque de marché	De Minimis	14 516	10 740	1 161
Risque opérationnel	Indicateur de base	45 967	46 104	3 677
Total des fonds propres nécessaires		162 905	174 961	13 032

LIQA - Liquidité et gestion du risque de liquidité

Définition

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir la solvabilité de la Banque en tout temps et de manière continue, en particulier lors d'une crise à l'échelle de l'institution et/ou de l'ensemble du marché qui affecte très défavorablement la capacité de la Banque à obtenir suffisamment de financement, garanti ou non par des sûretés.

Principes de gouvernance

Conformément aux principes généraux énoncés dans la Politique de gestion des risques et des contrôles, la responsabilité suprême, pour la supervision de la gestion du risque de liquidité, est allouée au Conseil d'Administration mais il peut déléguer certaines de ses tâches :

- au Comité des Risques, pour la fixation de l'appétence et de la tolérance ;
- à la Direction et au Chief Risk Officer pour la gestion du dispositif et le suivi de son application effective ainsi que pour la remontée d'informations justes et exhaustives au Comité des Risques.

La Direction de la Banque, par l'entremise de son comité Nostro, est en charge du développement et de la mise en œuvre des stratégies pour gérer le risque de liquidité compte tenu de l'appétence et de la tolérance pour ce risque préalablement définies par le Conseil d'Administration. Elle met en œuvre des directives pour la gestion de la liquidité. La structure de financement est un aspect clé de la stratégie de gestion du risque de liquidité, les employés concernés sont informés de manière claire et compréhensible.

La Trésorerie est responsable de la gestion quotidienne de la liquidité.

Le Service de contrôle des risques est responsable, en tant que deuxième ligne de défense, d'identifier, mesurer et contrôler le risque de liquidité. Il signale immédiatement à la Direction les violations des limites pour que cette dernière prenne les mesures correctives appropriées.

Principes de contrôle et de surveillance du risque de liquidité

La Banque maintient une réserve de liquidités constituée d'actifs de haute qualité non grevés (actifs qualifiés de HQLA selon la LCR). La taille et la composition de la réserve de liquidité correspond à la tolérance au risque

définie par le Conseil d'administration pour des scénarios spécifiques de crise. L'adéquation de la réserve de liquidité est régulièrement examinée en fonction des résultats des tests de résistance.

La réserve de liquidité doit être investie uniquement dans des devises principales (CHF, USD, EUR). Elle doit être financée pendant au moins la période pour laquelle la réserve est tenue de couvrir les sorties de liquidités potentielles.

Le Service de contrôle des risques doit effectuer régulièrement, mais au minimum une fois par an, un test de résistance pour les risques de liquidité. L'objectif de l'analyse du test de résistance est de vérifier que la Banque dispose d'une réserve de liquidité suffisante pour faire face aux scénarios de crise de faible probabilité mais ayant un impact élevé.

La Banque a déterminé que les hypothèses de scénario de crise sur lesquelles se fonde le LCR couvrent de manière adéquate les risques spécifiques auxquels la Banque est exposée.

Plan d'urgence

La Banque a défini un plan d'urgence qui se base sur trois piliers:

- un système d'alerte basé sur des seuils (vert, orange et rouge)
- une procédure d'escalation basé sur le dépassement des seuils
- une prise de mesures financières et organisationnelles appropriées à la nature de la cause des risques identifiés.

CR3 - Risque de crédit - aperçu des techniques d'atténuation du risque

en KCHF	Positions sans couverture / valeur comptable	Positions couvertes par des sûretés	Positions couvertes par des garanties financières
Créances	109 964	104 900	14 864
Operations hors bilan	2 672	14 168	
Total	112 636	119 068	14 864
<i>dont en défaut</i>	-	-	-

Le tableau ci-dessus inclut des sûretés qui sont éligibles selon l'approche standard. La Banque détient également des sûretés supplémentaires qui sont considérées suffisantes pour atténuer les risques dans le cas d'un scénario de défaut.

CR5 - Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard

Catégories de positions / pondérations risques (en KCHF)	0%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total après CCF et CRM
Gouvernements centraux et banques centrales	134 763							134 763
Banques et maisons de titres		47 686	26 721					74 407
Collectivités de droit public		15 347						15 347
Entreprises					687			687
Clientèle de détail				6 336	19 582			25 918
Titres de participations					29 689	123		29 812
Autres expositions	614				1 723		1 334	3 671
Total	135 377	63 033	26 721	6 336	51 681	123	1 334	284 605

CCR3 - Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard

Catégories de positions / pondérations risques (en KCHF)	20%	50%	100%	Total après CCF et CRM
Gouvernements centraux et banques centrales				
Banques et maisons de titres	1 847	5 683		7 530
Collectivités de droit public	4 228			4 228
Entreprises			1 244	1 244
Clientèle de détail				
Titres de participations				
Autres expositions				
Total	6 075	5 683	1 244	13 001

CCR5 - Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie

(en KCHF)	Juste valeur des sûretés dans les transactions en dérivés			
	Reçues		Remises	
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées
Liquidités en CHF		2 251		1 540
Liquidités en monnaies étrangères				3 292
Créances sur les autres Etats			11 013	
Total		2 251	11 013	4 832

IRRBA - Risque de taux d'intérêt : objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la banque

Introduction

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque (IRRBB) correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéfices de la Banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Le portefeuille de la Banque est composé de l'ensemble des positions liées aux clients et des propres positions de la Banque qui ne sont pas sujettes à l'activité de trading à court terme. Le risque de taux d'intérêt est défini comme une des composantes du risque de marchés.

D'une manière générale, la Banque n'est pas exposée significativement au risque sur taux d'intérêt ; elle est essentiellement exposée à un manque à gagner sur les placements, les dépôts des clients n'étant pas rémunérés. Afin de minimiser les risques, les actifs de la Banque sont placés majoritairement à court terme, tout en veillant à une concordance des actifs et passifs à taux fixes. La banque ne couvre pas le risque de taux d'intérêt.

Principes de gouvernance

Conformément aux principes généraux énoncés dans la Politique de gestion des risques et des contrôles, la responsabilité suprême, pour la supervision de la gestion du risque de taux d'intérêt est allouée au Conseil d'Administration mais il peut déléguer certaines de ses tâches :

- au Comité des Risques, pour la fixation de l'appétence et de la tolérance ;
- à la Direction et au Chief Risk Officer pour la gestion du dispositif et le suivi de son application effective ainsi que pour la remontée d'informations justes et exhaustives au Comité des Risques.

La Direction de la Banque, par l'entremise de son comité Nostro, est en charge du développement et de la mise en œuvre des stratégies pour gérer le risque de taux d'intérêt compte tenu de l'appétence et de la tolérance pour ce risque préalablement définies par le Conseil d'Administration. Elle met en œuvre des directives pour la gestion des risques de taux d'intérêt.

La Trésorerie est responsable de la gestion quotidienne du risque de taux d'intérêt.

Le Service de contrôle des risques est responsable, en tant que deuxième ligne de défense, d'identifier, mesurer et contrôler le risque de taux d'intérêt. Il signale immédiatement à la Direction les violations des limites pour que cette dernière prenne les mesures correctives appropriées.

Fréquences et indicateurs clés

Le risque de taux d'intérêt est évalué régulièrement avec les indicateurs primaires tels que la duration et les expositions bilan/hors-bilan.

Trimestriellement, la Banque évalue les indicateurs de taux d'intérêt "Economic Value of Equity - EVE" et "Net Interest Income - NII".

Scénarios de choc

La Banque applique les scénarios standardisés de choc de taux d'intérêt selon le cm 24 de la circulaire FINMA 2019/2 "Risque de taux - banques". Une distinction est faite selon les principales monnaies.

Hypothèses de modélisation et paramètres clés

La méthode de mesure du risque de taux est la MV_Delta_FINMASHOCK. Les principales devises pour les calculs sont le CHF, EUR, USD. Les autres monnaies qui représentent moins de 10% des volumes suivent la courbe de taux USD. Les valeurs d'actualisation sont calculées à partir des taux forward interpolés linéairement en utilisant les taux de marché et avec hypothèse des taux continus. Les flux de trésorerie sont déterminés selon le montant nominal et d'intérêt en prenant en compte la marge, répartis selon les tranches temporelles de la FINMA.

La Banque applique une approche statistique utilisant des clés de répliquations qui allouent les cash flows dans les tranches temporelles définies par la FINMA. Les cash flows sont réinvestis jusqu'à la fin de l'année en utilisant un taux continu issu des taux forward en assumant les mêmes caractéristiques pour les positions (horizon, montant) du scénario de base et avec les chocs FINMA appliqués pour les 6 scénarios prédéfinis.

IRRBBA1 - Risque de taux : Informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

<i>Date de redéfinition du taux définie</i>	Volumes en KCHF			Délais Ø de redéfinition des taux (en années)	Délai max. de redéfinition des taux (en années) ses positions non prédéterminées
	Total	dont CHF	dont autres devises*		
Créances sur les banques	21 446	10 348	11 098	2,0	1,0
Créances sur la clientèle	18 174	7 163	11 011	0,6	0,5
Immobilisations financières	10 873	-	10 873	2,4	0,0
Engagements envers les banques	-2 251	-2 251	-	0,0	0,0
<i>Date de redéfinition du taux non définie</i>					
Créances sur les banques	60 571	1 402	59 169	0,1	0,1
Créances sur la clientèle	110 839	34 996	75 843	0,2	0,2
Engagements à vue en comptes privés et comptes courants	-296 239	-52 659	-243 580	0,2	0,2
Autres engagements	-11	-1	-10	0,1	0,1
Total	-76 597	-1 001	-75 596	0,7	0,3

*Devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme du bilan.

IRRBB1 - Risque de taux : Informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt

en KCHF	31.12.2020		31.12.2019	
	EVE	NII	EVE	NII
Déplacement parallèle vers le haut	-180	-1 256	-743	-5 352
Déplacement parallèle vers le bas	214	1 238	797	-5 278
Scénario standard (iii) «pentification de la courbe»	-213		153	
Scénario standard (iv) «aplatissement de la courbe»	196		-270	
Scénario standard (v) «hausse des taux courts»	151		-463	
Scénario standard (vi) «baisse des taux courts»	-147		489	
Maximum	-213	-1 256	-743	-5 352
Fonds propres de base (Tier 1)	51 885		74 775	

Au 31.12.2020, les scénarios de choc de taux d'intérêts standardisés selon la circulaire FINMA 2019/2 "Risques de taux - Banques" présentent une exposition relativement faible au risque de taux d'intérêt.

ORA - Risques opérationnels : indications générales

Définition

Les risques opérationnels sont définis comme étant les risques de pertes directes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de la Banque (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée), de son personnel (erreur, malveillance et fraude), des systèmes internes (p.e. panne de l'informatique) ou à des risques externes (p.e. inondation, incendie).

Principes de gouvernance

Conformément aux principes généraux énoncés dans la Politique de gestion des risques et des contrôles, la responsabilité suprême, pour la supervision de la gestion des risques opérationnels est allouée au Conseil d'Administration mais il peut déléguer certaines de ses tâches :

- au Comité des Risques, pour la fixation de l'appétence et de la tolérance ;
- à la Direction et au Chief Risk Officer pour la gestion du dispositif et le suivi de son application effective ainsi que pour la remontée d'informations justes et exhaustives au Comité des Risques.

La gestion du risque opérationnel est aussi du ressort de chacun des employés qui veillera à prendre en compte cet aspect sur chacune de ses tâches quotidiennes sous la supervision fonctionnelle du Service des risques.

Principes de contrôle et de surveillance des risques opérationnels

L'appétence et la tolérance de la Banque face aux risques opérationnels est fixée par le Comité des Risques et validée par le Conseil d'administration tous les ans.

Les risques opérationnels (bruts, nets et effectifs) sont mesurés en fonction de leur probabilité d'occurrence et de la sévérité des impacts prévisibles. Pour effectuer ces mesures deux approches sont utilisées :

- Une approche **bottom-up** basé sur les principes de Self-Assessment (RCSA) impliquant les responsables opérationnels supervisés/challengés par les unités Risque, Compliance et Sécurité pour identifier les risques contextuels et obtenir les profils d'exposition aux risques bruts et résiduels. Cette approche fait l'objet de « campagnes » annuelles de récolte/mise à jour des informations.
- Une approche **top-down** permettant d'obtenir le risque effectif sur la base d'une vision d'expert apportée par le Service des Risques en interprétant les valeurs des divers indicateurs de risque (KRI) et en analysant les incidents s'étant produit sur la période. Cette approche est effectuée semestriellement par le Service des Risques.

Un rapport sur les risques opérationnels est préparé semestriellement par le Service des risques et communiqué à la Direction et puis au Comité des Risques qui se charge de le présenter au Conseil d'Administration.
